

**BASE**

GROUPE	<b>4</b>	HERBICIDE
--------	----------	-----------

TURBOPROP® 600

HERBICIDE COMMERCIAL



AVERTISSEMENT

POISON

LIRE L'ÉTIQUETTE ET LE DÉPLIANT CI-JOINT AVANT L'EMPLOI

GARANTIE:        2,4-D (isomère spécifique) 282 g/L  
                      Dichlorprop 300 g/L  
                      [tous deux présents sous forme d'esters de 2-éthylhexyle]

N° D'HOMOLOGATION 16532  
LOI SUR LES PRODUITS ANTIPARASITAIRES

EN CAS DE DÉVERSEMENT, D'INTOXICATION  
OU D'INCENDIE, COMPOSER LE NUMÉRO  
D'INTERVENTION D'URGENCE  
1-800-561-8273 (24 HEURES SUR 24))

UNITED AGRI PRODUCTS CANADA INC.  
789 DONNYBROOK DRIVE  
DORCHESTER, ONTARIO  
N0L 1G5

CONTENU NET : 10 L

**DATAPAK**

GROUPE	<b>4</b>	HERBICIDE
--------	----------	-----------

TURBOPROP® 600

HERBICIDE COMMERCIAL



AVERTISSEMENT

POISON

LIRE L'ÉTIQUETTE AVANT L'EMPLOI

GARANTIE:        2,4-D (isomère spécifique) 282 g/L  
                      Dichlorprop 300 g/L  
                      [tous deux présents sous forme d'esters de 2-éthylhexyle]

N° D'HOMOLOGATION 16532  
LOI SUR LES PRODUITS ANTIPARASITAIRES

EN CAS DE DÉVERSEMENT, D'INTOXICATION  
OU D'INCENDIE, COMPOSER LE NUMÉRO  
D'INTERVENTION D'URGENCE  
1-800-561-8273 (24 HEURES SUR 24))

UNITED AGRI PRODUCTS CANADA INC.  
789 DONNYBROOK DRIVE  
DORCHESTER, ONTARIO  
N0L 1G5

CONTENU NET : 10 L

**PRÉCAUTIONS : GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS.** Provoque une irritation de la peau et des yeux. Éviter le contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Ne pas inhaler les vapeurs. Éviter d'inhaler le brouillard de pulvérisation. Ce produit contient un distillat de pétrole qui peut être modérément ou hautement toxique pour les organismes aquatiques. Éviter toute contamination des systèmes aquatiques durant l'application. Ne pas contaminer ces systèmes par l'application directe de ce produit, le nettoyage de l'équipement ou l'élimination des déchets. Si vous prévoyez utiliser le produit antiparasitaire sur une denrée pouvant être exportée aux États-Unis et si vous avez besoin de renseignements sur les concentrations de résidus acceptables aux États-Unis, appelez au numéro 1-866-375-4648 ou consultez le site Internet [www.cropro.org/](http://www.cropro.org/).

**VÊTEMENTS ET ÉQUIPEMENT DE PROTECTION :**

**MANUTENTION DU CONCENTRÉ (MÉLANGE ET CHARGEMENT):** porter une chemise à manches longues, un pantalon, des gants résistant aux produits chimiques, des chaussettes, des chaussures et un dispositif pour protéger les yeux (masque ou lunettes). Rincer les gants avant de les enlever. Lorsqu'on verse le produit à partir de contenants de plus de 5 L, il faut porter une combinaison ou un tablier résistant aux produits chimiques.

**MANUTENTION DE LA SOLUTION À PULVÉRISER DILUÉE (LORS DE L'APPLICATION OU ENCORE DE LA RÉPARATION OU DU NETTOYAGE DU MATÉRIEL):** porter une chemise à manches longues, un pantalon, des gants résistant aux produits chimiques, des chaussettes et des chaussures. Rincer les gants avant de les enlever.

Les gants ne sont pas requis lors de l'application si l'opérateur se trouve à l'intérieur d'un tracteur ou dans la cabine d'un avoin.

**PRÉCAUTIONS À PRENDRE PAR - L'OPÉRATEUR :**

- Porter tous les jours des vêtements fraîchement lavés et un équipement de protection propre.
- Rincer les gants avant de les enlever.
- Se laver les mains avant de manger, de boire, de fumer ou d'utiliser les toilettes.
- Si l'herbicide pénètre dans un vêtement, enlever immédiatement ce dernier et le laver à fond; puis mettre un vêtement propre. Jeter tout vêtement ou autre élément absorbant qui a été imprégné ou fortement contaminé par le concentré du produit.
- Après utilisation du produit, enlever les vêtements et les laver rapidement et séparément; se laver énergiquement les mains et la peau exposée avec du savon et de l'eau. Suivre les instructions du fabricant pour le lavage des vêtements et du de l'équipement de protection individuelle. S'il n'y a pas d'instructions de ce type, utiliser du détergent et de l'eau chaude. Laver et conserver de l'équipement de protection individuelle séparément du linge de maison.
- Après le travail, enlever tous les vêtements et prendre une douche avec du savon.

## **MODE D'EMPLOI**

### **USAGES AGRICOLES :**

**TRAITEMENT TERRESTRE :** Appliquer 50 à 200 L de bouillie par hectare, selon le type de pulvérisateur. Utiliser assez d'eau pour distribuer uniformément le produit. Pulvériser à basse pression (200 à 275 kPa) lorsque les mauvaises herbes sont en pleine croissance.

**MÉLANGE :** Bien agiter le produit avant son emploi. Remplir la cuve du pulvérisateur à moitié avec de l'eau propre. Ajouter la quantité voulue de produit et bien agiter. Remplir la cuve au complet avec de l'eau propre et bien agiter avant l'emploi. **NOTA :** Si on laisse la bouillie reposer, bien l'agiter avant son emploi.

**SYSTÈME DE TRANSFERT: CONTENANTS DE PLUS DE 20 L:** Utiliser un système de transfert qui évite de verser à l'air libre le concentré liquide lors du transvasement de ces contenants dans le réservoir employé pour la pulvérisation.

**MISE EN GARDE :** Si on mélange ce produit uniquement avec de l'huile, ne pas laisser d'eau pénétrer dans le produit ni dans la bouillie. **REMARQUE :** Dans l'eau, ce produit forme non pas une solution mais une émulsion qui a tendance à se séparer au repos. Pour éviter une telle séparation et assurer l'uniformité de la bouillie, agiter celle-ci.

**PRÉCAUTIONS — TRAITEMENT AÉRIEN :** (pour céréales, et terres non en culture)  
Traiter par voie aérienne seulement lorsque celle-ci est appropriée et sécuritaire. Prendre les précautions nécessaires :

- Utiliser assez d'eau pour distribuer uniformément le produit.
- Éviter d'appliquer le produit directement sur toute étendue d'eau. Empêcher la contamination de l'eau par la dérive du produit pulvérisé ou encore par nettoyage du matériel ou l'élimination des déchets.
- Appliquer au moins 30 L de bouillie par hectare.
- Utiliser une pression de rampe de 235 kPa ou moins. Éviter d'installer les buses là où le produit pulvérisé peut pénétrer dans les tourbillons de bout d'aile.
- Ne pas appliquer le produit directement ni le laisser entrer en contact direct avec des cultures ou des plantes à feuilles larges que l'on désire conserver, ou avec d'autres espèces non ciblées, et éviter que le nuage de pulvérisation ne dérive sur ces cultures.
- Étant donné que les pulvérisations grossières ont moins tendance à dériver, utiliser uniquement des buses ou des configurations de buse qui réduisent au minimum la pulvérisation sous forme de gouttelettes très fines. Ne pas diriger les buses vers l'avant contre le courant aérien et ne pas accroître le volume de pulvérisation en augmentant la pression dans la buse. Lors de la pulvérisation, éviter les combinaisons de pression et de type de buse qui donnent un nuage de fines particules pouvant facilement dériver. On peut utiliser un agent épaississeur ou retardant afin de réduire la dérive du produit.
- Ne pas utiliser des humains comme signaleur.
- Éviter la dérive du produit pulvérisé: N'appliquer le produit que si le risque de dérive est faible ou nul. De petites quantités du produit pulvérisé, parfois invisibles, peuvent altérer gravement les cultures les plus fragiles et

endommager des habitats sensibles non ciblés. Il faut déceler les déplacements d'air et déterminer les conditions relatives au gradient thermique ainsi que les inversions de température (stabilité de l'air), grâce à des ballons ou à une colonne permanente de fumée produite au site de pulvérisation ou à proximité, ou encore grâce à un générateur de fumée installé sur l'équipement de pulvérisation. Si la fumée forme des couches ou révèle un risque élevé de danger de dérive du produit, ne pas effectuer la pulvérisation.

- **ZONES TAMPONS:** Des zones tampons appropriées doivent être prévues entre les aires d'application et les systèmes aquatiques ainsi que les habitats fauniques significatifs.
- Ne pas traiter quand la vitesse du vent est supérieure à 8 km/h.
- Ne pas pulvériser près des plantes sensibles par calme plat. Un "nuage" de gouttelettes en suspension peut y dériver si le vent se lève. Ne pulvériser que lorsque le vent souffle dans le sens contraire des cultures sensibles, des brise-vent et des jardins.

**PRÉCAUTIONS D'EMPLOI :** Éviter la dérive du produit sur les végétaux désirables qui NE figurent PAS sur la présente étiquette, car ils risquent de subir des dégâts. Éviter de contaminer les étangs, les ruisseaux, les rivières et les autres sources d'eau. Ne pas traiter par temps très venteux, lorsque le produit risque de dériver. Ne pas traiter les cultures par temps très chaud, lorsqu'elles risquent d'être stressées, car elles subiront peut-être des dégâts.

**PULVÉRISATEUR :** Bien nettoyer le pulvérisateur avant son emploi. Choisir les pastilles qu'il faut pour appliquer le volume recommandé par hectare. Pour réduire le risque de dégâts aux cultures, augmenter le volume d'eau. Calibrer le pulvérisateur et régler la hauteur de la rampe de façon à uniformiser la couverture. Il faut que les buses soient en bon état et qu'elles pulvérisent toutes le même volume. Il est recommandé d'utiliser des pastilles de buses à jet plat.

**NETTOYAGE DU PULVÉRISATEUR :** Bien nettoyer le pulvérisateur avant d'appliquer un autre produit chimique sur des cultures pouvant subir des dégâts (voir PRÉCAUTIONS D'EMPLOI). Laver l'extérieur du pulvérisateur et vider complètement la cuve. Enlever les filtres, les tamis et les pastilles et les laver séparément. Remplir la cuve d'eau et mettre l'agitateur en marche. Rincer les tuyaux et la rampe, puis les purger. Remplir la cuve d'eau propre et y ajouter du TANK AND EQUIPMENT CLEANER ou de l'ammoniaque à usage ménager, à la dose de 1 L pour 100 L d'eau. Faire marcher la pompe et l'agitateur pendant 15 minutes. Si possible, laisser la solution reposer dans la cuve et les tuyaux jusqu'au lendemain; ensuite, faire recirculer la solution et purger la cuve et les tuyaux. Lors du nettoyage du pulvérisateur, NE PAS contaminer l'eau d'irrigation ni l'eau potable.

**CHOIX DU MOMENT :** Pour obtenir les meilleurs résultats, traiter lorsque les MAUVAISES HERBES sont JEUNES et EN PLEINE CROISSANCE et que les conditions sont favorables à leur croissance. Il faut que le traitement se fasse avant que la culture couvre les mauvaises herbes.

**REMARQUE:** Les cultures en état de stress à cause de conditions atmosphériques défavorables (humidité excessive, sécheresse, maladie, etc.) peuvent être affectées davantage par l'application de TURBOPROP 600 ou du mélange avec TURBOPROP 600 en réservoir. Toutefois, la suppression des mauvaises herbes compense habituellement les effets dommageables du traitement.

**RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX:** TURBOPROP 600 est un herbicide préparé spécialement avec du 2,4-D et du Dichlorprop pour la suppression des mauvaises herbes et des broussailles le long des routes, des voies ferrées, des lignes de téléphone ou d'électricité, etc., ainsi que dans les céréales. Ne pas utiliser sur l'avoine.

**RECOMMANDATIONS SUR LA GESTION DE LA RÉSISTANCE:** Gestion de la résistance à TURBOPROP 600, herbicide du groupe 4. Toute population de mauvaises herbes peut renfermer ou former des plantes naturellement résistantes à TURBOPROP 600 et à d'autres herbicides du groupe 4. Les biotypes résistants peuvent finir par prédominer au sein de la population si ces herbicides sont utilisés de façon répétée dans un même champ. Il peut exister d'autres mécanismes de résistance sans lien avec le site ou le mode d'action, mais qui sont spécifiques à des composés chimiques, comme un métabolisme accru. Il est recommandé de suivre des stratégies appropriées de gestion de la résistance.

Pour retarder l'acquisition de la résistance aux herbicides:

- Dans la mesure du possible, alterner le TURBOPROP 600 ou les herbicides du même groupe 4 avec des herbicides appartenant à d'autres groupes et qui éliminent les mêmes mauvaises herbes au champ.
- Utiliser des mélanges en cuve contenant des herbicides provenant d'un groupe différent, si cet emploi est permis.
- Utiliser les herbicides dans le cadre d'un programme de lutte intégrée comprenant des inspections sur le terrain, des relevés d'utilisations antérieures de pesticides et de la rotation des cultures et faisant place à la possibilité d'intégrer des pratiques de labour ou des pratiques de lutte culturale, biologique et d'autres formers de lutte chimique.
- Inspecter les populations de mauvaises herbes traitées pour y découvrir les signes de l'acquisition d'une résistance.
- Empêcher la propagation à d'autres champs des mauvaises herbes résistantes en nettoyant le matériel de labour et de récolte et en utilisant des semences non contaminées.
- Pour des cultures précises ou des biotypes de mauvaises herbes précis, s'adresser au spécialiste local des interventions sur le terrain ou à un conseiller agréé pour toute autre recommandation relative à la gestion de la résistance aux pesticides ou encore à la lutte intégrée contre les mauvaises herbes.
- Pour plus d'information ou pour signaler des cas possibles de résistance, s'adresser au directeur du service technique au 1-800-265-4624 ou à [www.uap.ca](http://www.uap.ca).

**BLÉ ET ORGE (non contre-ensemencés de légumineuses):**

Traiter la culture à partir de son stade de 4 feuilles hâtives jusqu'au stade de la feuille étendard (gonflement). Ne pas l'appliquer avant le stade de 4 feuilles ni entre le stade de la feuille étendard et le stade de l'épi complet.

**REMARQUE:** La culture pourrait être endommagée si l'on applique ce produit avant son stade de 4 feuilles.

**BLÉ D'HIVER:** Traiter au début du printemps, uniquement entre la stade du plein tallage et le stade de la feuille étendard.

**TAUX POUR LE BLÉ ET L'ORGE SEULEMENT (non contre-ensemencés de légumineuses):** Utiliser 1,75 L de TURBOPROP 600 par hectare dans des conditions normales de croissance pour les mauvaises herbes. Appliquer dans 50 à 200 L d'eau par hectare à une pression de 275 kPa.

**ATTENTION:** Les culture traitées ne doivent pas être utilisées pour le pâturage ou comme fourrage; il n'y a pas assez de données disponibles à ce moment pour appuyer un tel usage.

**MÉLANGE EN CUVE AVEC ACHIEVE :** Pour supprimer la folle avoine, la sétaire verte et l'ivraie de Perse et toute une gamme de mauvaises herbes à feuilles larges dans le blé de printemps, le blé dur et l'orge au Manitoba, en Saskatchewan, en Alberta et dans la région de la Rivière de la Paix en Colombie-Britannique. **NE PAS TRAITER LES CULTURES CONTRE-ENSEMENCÉES DE LÉGUMINEUSES.**

Mélanger TURBOPROP 600, à la dose de 1,75 L/ha, avec ACHIEVE. Suivre tous les conseils qui figurent sur l'étiquette d'ACHIEVE. Ajouter d'abord ACHIEVE, ensuite TURBOPROP 600 et enfin l'adjuvant.

Pour qu'il nuise le moins possible à la culture, ne pas appliquer ce mélange avant le stade 4 feuilles de la culture.

Lorsqu'on fait un mélange en cuve avec ACHIEVE, la concentration de l'adjuvant doit être de 0,5% en volume (0,5 L pour 100 L de bouillie).

**ATTENTION:** Les culture traitées ne doivent pas être utilisées pour le pâturage ou comme fourrage; il n'y a pas assez de données disponibles à ce moment pour appuyer un tel usage.

**MÉLANGE EN CUVE AVEC ASSERT 300 SC POUR LA SUPPRESION DE LA FOLLE AVOINE ET DES MAUVAISES HERBES À FEUILLES LARGES:** Pour le blé (de printemps et dur), ne mélanger que 1,75L de TURBOPROP 600 avec 1,3 à 1,6L d'ASSERT plus ACIDULATE par hectare. Suivre toutes les recommandations qui figurent sur l'étiquette d'ASSERT.

**ATTENTION:** Les culture traitées ne doivent pas être utilisées pour le pâturage ou comme fourrage; il n'y a pas assez de données disponibles à ce moment pour appuyer un tel usage.

**MÉLANGE EN RÉSERVOIR AVEC AVENGE 200C POUR LA SUPPRESION DE LA FOLLE AVOINE ET DES MAUVAISES HERBES À FEUILLES LARGES:** Pour le blé et l'orge seulement: Mélanger le TURBOPROP 600 à la dose de 1,75 L/ha avec AVENGE 200 C et appliquer à raison de 3,5 à 4,25 L par hectare. Suivre toutes les recommandations qui figurent sur l'étiquette d'AVENGE 200 C.

**REMARQUE:** Ajouter 1/2 à 3/4 de l'eau nécessaire; mettre l'agitateur en marche; ajouter le TURBOPROP 600; ensuite, ajouter l'AVENGE 200C. Remplir la cuve avec le reste de l'eau.

**ATTENTION:** Les cultures traitées ne doivent pas être utilisées pour le pâturage ou comme fourrage; il n'y a pas assez de données disponibles à ce moment pour appuyer un tel usage.

**MÉLANGE EN CUVE AVEC L'HORIZON® 240EC (Constituant du concept de mélange en cuve HORIZON) POUR LA SUPPRESSION DE LA FOLLE AVOINE, LA SÉTAIRE VERTE ET LES MAUVAISES HERBES À FEUILLES LARGES:** Pour le blé de printemps et le blé dur, seulement dans les provinces des Prairies et dans les régions de la rivière de la Paix, de la rivière Okanagan et des terrasses de Creston en Colombie-Britannique. Mélanger 1,75 L/ha de TURBOPROP 600 et 230 à 290 mL/ha d'HORIZON 240EC avec 800 mL à 1 L de SCORE pour 100 L d'eau. Suivre les recommandations qui se trouvent sur l'étiquette de l'HORIZON 240EC (Constituant du concept de mélange en cuve HORIZON).

**ATTENTION:** Les cultures traitées ne doivent pas être utilisées pour le pâturage ou comme fourrage; il n'y a pas assez de données disponibles à ce moment pour appuyer un tel usage.

**NE PAS APPLIQUER DU HAUT DES AIRS.**

**MÉLANGE EN CUVE AVEC PUMA 120 SUPER (ORGE DE PRINTEMPS, BLÉ DE PRINTEMPS, BLÉ DUR) :** Pour la suppression des mauvaises herbes à feuilles larges (dicotylédones) énumérées sur l'étiquette de TURBOPROP 600 et les graminées annuelles énumérées sur l'étiquette de PUMA 120 SUPER. Utiliser TURBOPROP 600 à 1,75 L/ha + PUMA 120 SUPER à 770mL/ha pour supprimer la folle avoine, la sétaire verte, la sétaire glauque et le pied-de-coq ou PUMA 120 SUPER à 385 mL/ha pour supprimer contre la sétaire verte seulement. Suivre toutes les instructions et les précautions stipulées sur les étiquettes des produits d'association du mélange en cuve.

#### **EXEMPLES DE MAUVAISES HERBES SUPPRIMÉES:**

**REMARQUE:** Pour bénéficier d'une suppression optimale, traiter les mauvaises herbes lorsqu'elles sont jeunes et en croissance active.

Amarante à racine rouge	Ansérine de Russie**	Bardane
Bardanette épineuse	Bourse-à-pasteur	Chardon des champs*
Chénopode blanc	Chénopode glauque	Érodium cicutaire
Herbes à poux	Kochia**	Laiteron des champs*
Laiteron potager	Lampourde glouteron	Mauve à feuilles rondes*
Moutarde de l'Inde	Moutarde des champs	Moutarde des chiens
Neslie paniculée	Patience crépue*	Renouée liseron***
Renouée persicaire***	Renouées***	Sagesse-des-chirurgiens
Sarrasin de Tartarie***	Silène noctiflore****	Sisymbre élevé
Soude roulante	Tabouret des champs	Tournesol spontané***
Colza (canola) spontané	Vélar d'Orient	Vélar fausse giroflée

\*Suppression des parties aériennes seulement

\*\*Traiter avant que les plants n'atteignent 5 cm de hauteur

\*\*\*Traiter avant le stade de 4 feuilles

\*\*\*\*Mauvaises herbes annuelles printanières seulement

**LINAIRES:** Répression seulement (réduction visible de leur concurrence, c'est-à-dire diminution de leur population et/ou de leur vigueur). Le degré de répression varie selon la taille des linaires et les conditions environnementales avant et après le traitement. Traiter quand la majorité des linaires n'ont pas plus de 15 cm de haut. L'emploi de TURBOPROP 600 pour la répression des linaires dans le blé et l'orge fait partie d'une méthode de lutte à long terme contre les linaires. Cette méthode comprend le travail du sol au printemps et en automne, le traitement en taches en automne, la jachère et/ou la jachère chimique.

### **USAGES NON AGRICOLES :**

Les bords de route, les lignes de services publics, les voies ferrées et les jachères, et la suppression des repousses ligneuses: Le produit RETARDATEUR DE DÉRIVE 38-F ou LO-DRIFT peut être ajouté à la bouillie afin de réduire le risque de dérive sur des endroits non cultivés. Suivre les directives qui figurent sur l'étiquette du RETARDATEUR DE DÉRIVE 38-F ou LO-DRIFT pour connaître l'ordre dans lequel on doit ajouter les produits lors de la préparation du mélange.

**SUPPRESSION DES BROUSSAILLES:** Pour profiter des meilleurs résultats possibles, arroser parfaitement le feuillage et les tiges des broussailles juste avant ou juste après la feuillaison complète, à la fin du printemps ou au début de l'été. Sur les espèces résistantes, il pourra se produire une nouvelle croissance qui exigera un autre traitement l'année suivante. Mouiller abondamment toutes les feuilles et les tiges jusqu'au niveau du sol. Appliquer 750 à 1500 L de bouillie par hectare, selon la hauteur et la densité des broussailles.

Sur les espèces sensibles suivantes, utiliser 8 L de TURBOPROP 600 par 1000 L d'eau:

Aubépine	Framboisier sauvage	Pin sylvestre	Thuya de l'Est
Cerisier sauvage	Peuplier	Prunier sauvage	

Sur les espèces susceptibles suivantes, utiliser 11 L de TURBOPROP 600 pour 1000 L d'eau:

Aulne	Coudrier	Herbe à la puce	Sapin baumier
Bleuet	Érable argenté	Mélèze laricin	Saule
Bouleau	Érable à sucre (repousse)	Orme	Spirée
Caryer	Érable négondo	Pin rouge	Sumac
Chêne à gros fruits	Framboisier	Pommier sauvage	Sureau
Chêne blanc	Rosier (repousse)	Tilleul d'Amérique	
Chèvrefeuille	Tremble		

### **SUPPRESSION DES BROUSSAILLES À FEUILLES CADUQUES ET À FEUILLES PERSISTANTES:**

On peut mélanger en cuve l'herbicide liquide DYCLEER et TURBOPROP 600. Pour la suppression des peuplements composés d'espèces feuillues et de conifères tels que le tremble, l'aulne, le cerisier, le peuplier baumier, le tilleul, le bouleau, l'orme, le chêne à gros fruits, l'épinette, le pin, le sapin baumier, le mélèze laricin et le thuya occidental, mélanger

8,4L TURBOPROP 600 et 5,2 L de DYCLEER. Par voie terrestre, utiliser 1000 L. Par voie aérienne, le mélange en réservoir peut être appliqué dans 85 L d'eau au minimum à par hectare. Ne pas utiliser de pression de pulvérisation supérieure à 300 kPa. Ne pas pulvériser lorsque la vitesse du vent dépasse 8 km/h. Éviter toute dérive sur les plantes à conserver.

**IMPORTANT (MODE D'EMPLOI):** Sur les espèces à feuilles persistantes et à feuilles caduques, quand les feuilles sont complètement ouvertes appliquer le mélange TURBOPROP 600 + DYCLEER au printemps ou au début de l'été, Faire un traitement localisé au moins 3 semaines avant le changement de couleur des feuilles en automne. Appliquer sur tout le feuillage, jusqu'à saturation. Les broussailles et les arbres de plus de 3 m de hauteur doivent être coupés jusqu'au sol et il faut pulvériser les repousses lorsqu'elles atteignent plus de 0,6 m de hauteur. Ne pas mélanger avec des huiles. Le volume de bouillie par hectare varie selon la taille et la densité des plantes ligneuses qui sont présentes. Pour de bons résultats, il est essentiel de couvrir celles-ci complètement.

**SUPPRESSION DES MAUVAISES HERBES:** Pour bien supprimer les mauvaises herbes vivaces, arroser leur feuillage durant le mois de mai ou au début de l'automne. Certaines espèces de mauvaises herbes peuvent exiger un deuxième traitement. Arroser uniformément les lieux infestés de mauvaises herbes, tout en s'assurant de bien atteindre celles qui sont recouvertes d'une abondante végétation herbacée. Arroser les grandes mauvaises herbes jusqu'au point de ruissellement. Appliquer de 200 à 600 L de bouillie par hectare. Le taux supérieur assurera une meilleure distribution, particulièrement là où des plantes herbacées recouvrent les mauvaises herbes à supprimer. Pour supprimer l'herbe à la puce, voir SUPPRESSION DES BROUSSAILLES ci-dessus.

Utiliser TURBOPROP 600 à raison de 4 L par hectare sur les mauvaises herbes sensibles suivantes:

Apocyn	Asclépiade (défanage)	Barbarée vulgaire
Cardère des bois	Carotte sauvage	Chardon des champs
Chardon vulgaire	Chicorée sauvage	Épervière
Grande molène	Laiteron des champs	Linaire vulgaire (suppression partielle)
Luzerne	Mélilot	Patience crépue
Pissenlit	Plantain	Potentille rampante
Prêle	Renoncule	Salsifis majeur
Tanaisie vulgaire	Verge d'or	Vesce et la plupart des mauvaises herbes à feuilles larges annuelles y compris l'herbe à poux
Bardane		

### **MÉTHODE DE L'ÉCORCE BASALE**

Mouiller la base de toutes les tiges jusqu'à ce que le mélange forme des petites mares sur tous les côtés et se ramasse autour du collet des racines au niveau du sol. Ce mélange à pulvériser peut être appliqué n'importe quand durant l'année. Appliquer TURBOPROP 600 au moyen de la méthode basale de l'écorce sur les broussailles éparses ou bien comme "deuxième arrosage" sur les espèces qui ont résisté à la première pulvérisation foliaire.

Mélanger de 24 à 32 L de TURBOPROP 600 dans 1000 litres de mazout. Appliquer ce mélange au moyen d'un pulvérisateur à faible volume porté sur le dos ou d'un appareil à moteur. La concentration choisie dépendra des espèces présentes, du volume de mélange utilisé et de la saison.

### **MÉTHODE BASALE MODIFIÉE**

Bien tremper la base des plantes, puis mouiller le reste des feuilles et des tiges jusqu'au point de ruissellement, en arrosant les 4/5 des plantes à partir du bas jusqu'au sommet. Effectuer le traitement lorsque les broussailles sont bien en feuilles. On peut utiliser cette méthode là où les espèces sensibles ont été supprimées par des traitements antérieurs et où il reste des espèces résistantes, comme des érables, des chênes et des frênes. Pour obtenir une suppression complète, il est essentiel de bien tremper la base des plantes et de mouiller toutes les tiges jusqu'au point de ruissellement.

- a) Arrosage du début de la saison: Ajouter de 8 à 12 L de TURBOPROP 600 à 100 L de mazout et mélanger parfaitement. Verser ce mélange dans 890 L d'eau.
- b) Par temps sec ou vers la fin de la saison d'arrosage: Ajouter 12 L de TURBOPROP 600 à 150 L de mazout et mélanger parfaitement. Verser ce mélange dans 835 L d'eau. Bien remuer avant de pulvériser, particulièrement si le mélange est resté immobile pendant plus d'une heure après sa préparation.

### **MÉTHODE DES SURFACES COUPÉES: SOUCHE**

Cette méthode peut être utilisée à n'importe quelle période de l'année, mais elle est beaucoup plus efficace juste après la coupe des arbres. Arroser toute la souche, particulièrement l'écorce et les racines exposées. Un arrosage abondant est essentiel pour une suppression complète. Employer cette méthode après l'éclaircissement initial. C'est la première étape vers un programme de débroussaillage chimique sur les chemins récemment déblayés et pour les droits de passage. Cet arrosage est très efficace et économique sur les souches de 8 à 10 cm et plus. Mélanger 32 L de TURBOPROP 600 dans 1000 L de mazout. Appliquer ce mélange à l'aide d'un pulvérisateur à faible volume porté sur le dos, en utilisant une buse à jet conique massive à orifice moyen.

**ANNÉLATION EN ENCOCHES** - Faire un collet en se servant d'une hache pour tailler des encoches qui se chevauchent tout autour de tronc, près de sa base. Traverser l'écorce mais ne pas enlever les copeaux. Cette méthode est recommandée pour supprimer les arbres indésirables qui ont 12 à 15 cm de diamètre ou plus. Traiter les collets fraîchement taillés n'importe quand durant l'année. Mélanger 32 L de TURBOPROP 600 dans 1000 L de mazout. Verser autant de mélange que possible dans le collet, mais sans en gaspiller.

**POUR PRÉPARER UNE BOUILLIE:** Verser la moitié de la quantité d'eau ou de mazout requise dans le réservoir du pulvérisateur, puis ajouter ce produit en l'agitant. Ensuite, verser le reste de l'eau ou du mazout en continuant de le remuer.

REMARQUE: Si ce produit doit être utilisé seulement avec du mazout, empêcher toute infiltration d'eau dans l'huile ou dans le mélange fini.

REMARQUE: Ce produit forme une émulsion (et non pas une solution) dans l'eau. Il a donc tendance à se séparer sans agitation. Il faut le remuer pour l'empêcher de se séparer et pour obtenir une bouillie homogène.

**PREMIERS SOINS:** Ce produit contient des distillats de pétrole. En cas d'ingestion, NE PAS FAIRE VOMIR. Emmener la personne d'urgence à l'hôpital le plus proche et y apporter la présente étiquette ou contacter un centre antipoison. Ne jamais rien donner par la bouche à une personne sans connaissance. En cas de contact avec la peau, enlever les vêtements contaminés et bien se laver la peau au savon et à l'eau. En cas de contact avec les yeux, se les rincer à grande eau pendant 15 minutes et obtenir des soins médicaux. En cas d'inhalation, amener la personne au grand air et obtenir des soins médicaux ou contacter un centre antipoison.

Emporter le contenant, l'étiquette ou prendre note du nom du produit et de son numéro d'homologation lorsqu'on cherche à obtenir une aide médicale.

**RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES:** Peut causer une perte d'appétit, nausée, vomissements, nervosité et faiblesse musculaire; une exposition prolongée ou répétée peut provoquer des dommages au foie et aux reins ou des troubles au niveau du système nerveux central. Yeux : une irritation marquée et des lésions cornéennes peuvent survenir. Une exposition excessive à ce produit peut aggraver des problèmes respiratoires ou des maladies de peau. Administrer un traitement symptomatique.

**ENTREPOSAGE:** Tenir le récipient bien fermé et à l'écart des semences, des aliments pour animaux, des engrais, des plantes et des denrées alimentaires. On peut conserver ce produit à n'importe quelle température. Si le produit a été exposé à une température inférieure à 0 °C, le réchauffer à 5 °C et bien le mélanger avant son emploi. Pour éviter le risque de contamination croisée séparer les insecticides et les fongicides des herbicides. BIEN AGITER AVANT L'EMPLOI.

**CONTENANTS À REMPLISSAGES MULTIPLES:** En vue de son élimination, ce contenant peut être retourné au point de vente (au distributeur ou au détaillant). Il doit être rempli avec le même produit par le distributeur ou par le détaillant. Ne pas utiliser ce contenant à d'autres fins.

## **ÉLIMINATION**

1. Rincer le contenant trois fois ou le rincer sous pression. Ajouter les rinçures au mélange à pulvériser dans le réservoir.
2. Vérifier si un nettoyage supplémentaire du contenant avant son élimination est exigé en vertu de la réglementation provinciale.
3. Rendre le contenant inutilisable.
4. Éliminer le contenant conformément à la réglementation provinciale.
5. Pour tout renseignement concernant l'élimination des produits non utilisés ou dont on veut se départir, s'adresser au fabricant ou à l'organisme de réglementation provincial. S'adresser également à eux en cas de déversement ainsi que pour le nettoyage des déversements.

**AVIS À L'UTILISATEUR:** Ce produit antiparasitaire doit être employé strictement selon le mode d'emploi qui figure sur la présente étiquette. L'emploi d'un tel produit dans des conditions dangereuses constitue une infraction à la *Loi sur les produits antiparasitaires*.

**AVIS À L'ACHETEUR:** La garantie accordée par le vendeur se limite aux conditions énoncées sur l'étiquette et, sous cette réserve, l'acheteur assume les risques corporels ou matériels que l'utilisation ou la manipulation du produit peuvent entraîner et accepte celui-ci à cette condition.

Tous les noms de produits sont des marques déposées de leurs fabricants respectifs.

**FRONT**

GROUPE	<b>4</b>	HERBICIDE
--------	----------	-----------

TURBOPROP® 600

HERBICIDE COMMERCIAL



AVERTISSEMENT

POISON

LIRE L'ÉTIQUETTE ET LE DÉPLIANT CI-JOINT AVANT L'EMPLOI

GARANTIE:        2,4-D (isomère spécifique) 282 g/L  
                      Dichlorprop 300 g/L  
                      [tous deux présents sous forme d'esters de 2-éthylhexyle]

N° D'HOMOLOGATION 16532  
LOI SUR LES PRODUITS ANTIPARASITAIRES

EN CAS DE DÉVERSEMENT, D'INTOXICATION  
OU D'INCENDIE, COMPOSER LE NUMÉRO  
D'INTERVENTION D'URGENCE  
1-800-561-8273 (24 HEURES SUR 24))

UNITED AGRI PRODUCTS CANADA INC.  
789 DONNYBROOK DRIVE  
DORCHESTER, ONTARIO  
N0L 1G5

CONTENU NET : 10 L

**PRÉCAUTIONS :** GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS. Provoque une irritation de la peau et des yeux. Éviter le contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Ne pas inhaler les vapeurs. Éviter d'inhaler le brouillard de pulvérisation.

**VÊTEMENTS ET ÉQUIPEMENT DE PROTECTION :**

**MANUTENTION DU CONCENTRÉ (MÉLANGE ET CHARGEMENT):** porter une chemise à manches longues, un pantalon, des gants résistant aux produits chimiques, des chaussettes, des chaussures et un dispositif pour protéger les yeux (masque ou lunettes). Rincer les gants avant de les enlever.

Lorsqu'on verse le produit à partir de contenants de plus de 5 L, il faut porter une combinaison ou un tablier résistant aux produits chimiques.

**MANUTENTION DE LA SOLUTION À PULVÉRISER DILUÉE (LORS DE L'APPLICATION OU ENCORE DE LA RÉPARATION OU DU NETTOYAGE DU MATÉRIEL):**

porter une chemise à manches longues, un pantalon, des gants résistant aux produits chimiques, des chaussettes et des chaussures. Rincer les gants avant de les enlever.

Les gants ne sont pas requis lors de l'application si l'opérateur se trouve à l'intérieur d'un tracteur ou dans la cabine d'un avion.

**PRÉCAUTIONS À PRENDRE PAR - L'OPÉRATEUR :**

- Porter tous les jours des vêtements fraîchement lavés et un équipement de protection propre.
- Rincer les gants avant de les enlever.
- Se laver les mains avant de manger, de boire, de fumer ou d'utiliser les toilettes.
- Si l'herbicide pénètre dans un vêtement, enlever immédiatement ce dernier et le laver à fond; puis mettre un vêtement propre. Jeter tout vêtement ou autre élément absorbant qui a été imprégné ou fortement contaminé par le concentré du produit.
- Après utilisation du produit, enlever les vêtements et les laver rapidement et séparément; se laver énergiquement les mains et la peau exposée avec du savon et de l'eau. Suivre les instructions du fabricant pour le lavage des vêtements et de l'équipement de protection individuelle. S'il n'y a pas d'instructions de ce type, utiliser du détergent et de l'eau chaude. Laver et conserver de l'équipement de protection individuelle séparément du linge de maison.
- Après le travail, enlever tous les vêtements et prendre une douche avec du savon.

**PREMIERS SOINS:** Ce produit contient des distillats de pétrole. En cas d'ingestion, NE PAS FAIRE VOMIR. Emmener la personne d'urgence à l'hôpital le plus proche et y apporter la présente étiquette ou contacter un centre antipoison. Ne jamais rien donner par la bouche à une personne sans connaissance. En cas de contact avec la peau, enlever les vêtements contaminés et bien se laver la peau au savon et à l'eau. En cas de contact avec les yeux, se les rincer à grande eau pendant 15 minutes et obtenir des soins médicaux. En cas d'inhalation, amener la personne au grand air et obtenir des soins médicaux ou contacter un centre antipoison.

Emporter le contenant, l'étiquette ou prendre note du nom du produit et de son numéro d'homologation lorsqu'on cherche à obtenir une aide médicale.

**RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES:** Peut causer une perte d'appétit, nausée, vomissements, nervosité et faiblesse musculaire; une exposition prolongée ou répétée peut provoquer des dommages au foie et aux reins ou des troubles au niveau du système nerveux central. Yeux : une irritation marquée et des lésions cornéennes peuvent survenir. Une exposition excessive à ce produit peut aggraver des problèmes respiratoires ou des maladies de peau. Administrer un traitement symptomatique.

**CONTENANTS À REMPLISSAGES MULTIPLES:** En vue de son élimination, ce contenant peut être retourné au point de vente (au distributeur ou au détaillant). Il doit être rempli avec le même produit par le distributeur ou par le détaillant. Ne pas utiliser ce contenant à d'autres fins.

### **ÉLIMINATION**

1. Rincer le contenant trois fois ou le rincer sous pression. Ajouter les rinçures au mélange à pulvériser dans le réservoir.
2. Vérifier si un nettoyage supplémentaire du contenant avant son élimination est exigé en vertu de la réglementation provinciale.
3. Rendre le contenant inutilisable.
4. Éliminer le contenant conformément à la réglementation provinciale.
5. Pour tout renseignement concernant l'élimination des produits non utilisés ou dont on veut se départir, s'adresser au fabricant ou à l'organisme de réglementation provincial. S'adresser également à eux en cas de déversement ainsi que pour le nettoyage des déversements.

**AVIS À L'UTILISATEUR:** Ce produit antiparasitaire doit être employé strictement selon le mode d'emploi qui figure sur la présente étiquette. L'emploi d'un tel produit dans des conditions dangereuses constitue une infraction à la *Loi sur les produits antiparasitaires*.

**AVIS À L'ACHETEUR:** La garantie accordée par le vendeur se limite aux conditions énoncées sur l'étiquette et, sous cette réserve, l'acheteur assume les risques corporels ou matériels que l'utilisation ou la manipulation du produit peuvent entraîner et accepte celui-ci à cette condition.

\*\*\*\*\*

Le présent service de transcription d'étiquettes est offert par l'Agence de réglementation de la lutte antiparasitaire afin de faciliter la recherche des renseignements qui apparaissent sur les étiquettes. Les renseignements fournis ne remplacent pas les étiquettes officielles en papier. L'ARLA ne fournit pas d'assurance ou de garantie que les renseignements obtenus de ce service sont exacts et courants et, par conséquent, n'assume aucune responsabilité relativement à des pertes résultant, directement ou indirectement, de l'utilisation de ce service.

+) )